



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

commissariats

Question orale n° 1397

### Texte de la question

M. Guy Geoffroy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les conséquences de la prochaine ouverture du centre pénitentiaire de Réau sur les effectifs du commissariat de police de Moissy-Cramayel. La présence d'un centre pénitentiaire génère automatiquement des charges induites et il est essentiel qu'elles n'entraînent pas des difficultés supplémentaires dans l'organisation et l'efficacité du travail de la police nationale du territoire de Sénart et des autres communes rattachées. Il en va ainsi de la gestion des sujets suivants : les grandes manifestations du personnel pénitentiaire, les parloirs sauvages, les opérations de contrôles aux parloirs, la conduite des détenus à l'hôpital, les gardes de détenus hospitalisés, les délégations judiciaires, les incidents divers et les fichiers liés aux atteintes sexuelles. Des analyses faites dans des cas de figure identiques font apparaître le besoin, pour satisfaire toutes ces procédures, d'un équivalent de six emplois à taux plein, alors que la circonscription de police de Moissy-Cramayel est désormais bien en place et donne globalement satisfaction aux élus et aux populations. Il serait dommageable que l'équilibre atteint, quoique très précaire, soit remis en cause par l'absence de moyens permettant d'accomplir les nouvelles missions attendues. Il lui demande quelles sont les réponses précises qui peuvent être apportées aux élus de l'ensemble des communes du territoire concerné.

### Texte de la réponse

#### EFFECTIFS DU COMMISSARIAT DE MOISSY-CRAMAYEL

M. le président. La parole est à M. Guy Geoffroy, pour exposer sa question, n° 1397, relative aux effectifs du commissariat de Moissy-Cramayel en Seine-et-Marne.

M. Guy Geoffroy. Ma question porte plus précisément sur les conséquences de la prochaine ouverture du centre pénitentiaire de Réau sur les effectifs du commissariat de police de Moissy-Cramayel.

Tout d'abord, je tiens à dire que je me félicite de l'ouverture de ce centre pénitentiaire, que j'ai souhaitée ; je ne fais pas partie de ceux qui votent des dispositions dans l'hémicycle avant de s'opposer à leur mise en oeuvre dans leur circonscription. Néanmoins, la présence d'un centre pénitentiaire a toujours un impact sur les effectifs de police, en raison des tâches supplémentaires qui leur incombent : parloirs sauvages, opérations de contrôle au parloir, conduites de détenus à l'hôpital, gardes de détenus hospitalisés, délégations judiciaires, auxquels s'ajoutent les incidents et procédures diverses auxquels policiers et gendarmes sont confrontés. Les analyses réalisées sur l'impact de la présence d'un centre pénitentiaire font apparaître le besoin, pour réaliser toutes ces procédures, de cinq à six équivalents temps plein.

Le commissariat de police de Moissy-Cramayel correspond à une circonscription de police nouvelle, dont les élus locaux souhaitaient la création et dont ils sont très satisfaits, car elle est plus cohérente avec le territoire d'ensemble de la ville nouvelle et des communes limitrophes. La situation s'est stabilisée, bien que les effectifs du commissariat soient relativement faibles au regard de ce qu'ils sont dans d'autres circonscriptions. Or, lorsque l'on demande à la direction départementale de la sécurité publique les raisons pour lesquelles le nombre de policiers par habitant est moins élevé à Moissy-Cramayel que dans une autre ville du département - que je ne citerai pas -, on nous répond que cette différence s'explique précisément par la présence d'un centre

pénitentiaire dans cette ville.

Ma question est donc simple : quelles dispositions le Gouvernement, soucieux de permettre aux forces de police de remplir toutes leurs missions, entend-il prendre pour que l'activité du commissariat de Moissy-Cramayel continue à donner globalement satisfaction aux élus et à la population et pour que l'on n'impute pas à l'ouverture du centre pénitentiaire d'éventuelles nouvelles difficultés, que je ne souhaite évidemment pas ?

M. le président. La parole est à Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'outre-mer.

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre chargée de l'outre-mer*. Monsieur le député, vous interrogez le ministre de l'intérieur sur les conséquences pour le commissariat de police de Moissy-Cramayel de la prochaine ouverture du centre pénitentiaire de Réau.

Actuellement, dans les services de la sécurité publique, les missions liées la présence d'un tel centre sont habituellement assurées par des structures spécialisées : soit par une unité départementale de garde et de transfèrement, soit par des unités d'assistance administrative et judiciaire, compétentes dans le ressort d'une circonscription de sécurité publique. Dans le département de Seine-et-Marne, qui compte déjà un centre de détention, à Melun, et un centre pénitentiaire, à Chauconin-Neufmontiers, plusieurs circonscriptions de sécurité publique disposent de ces unités

Le ministre de l'intérieur est très soucieux d'améliorer et d'optimiser l'emploi et les moyens de la police et de la gendarmerie afin de les recentrer sur leur cœur de métier et d'assurer leur présence visible auprès de nos concitoyens. Or les transfèrements de détenus constituent une lourde charge pour les services de police et les unités de gendarmerie. L'exécution de cette mission a ainsi mobilisé près de 1 200 policiers et gendarmes en 2009. De plus, le caractère généralement inopiné et tardif des demandes de transfèrement et d'extraction pour des présentations de détenus à des magistrats ou dans une unité hospitalière désorganise l'action de la police et de la gendarmerie.

C'est pourquoi un accord a été obtenu avec la chancellerie au mois de septembre dernier afin de réduire progressivement les missions au profit de la justice à compter de 2011 : prise en charge progressive des transfèrements par la direction de l'administration pénitentiaire sur une période transitoire de trois ans, prise en charge par la DAP des gardes et escortes des détenus des unités hospitalières sécurisées interrégionales au cours du premier semestre 2011 et prise en charge de la police des audiences, sauf risque particulier, par des réservistes de la police ou de la DAP ou par des prestataires privés, rémunérés par la justice.

La prochaine ouverture du centre pénitentiaire de Réau, prévue à l'été 2011, s'inscrit naturellement dans ce nouveau contexte. L'organisation qui sera mise en place pour répondre aux nouvelles charges qui vont accompagner son fonctionnement n'est pas encore arrêtée et les réflexions se poursuivent à ce sujet. En tout état de cause, monsieur le député, il n'est pas question de porter atteinte à la capacité opérationnelle et à l'efficacité du commissariat de Moissy-Cramayel au service de la sécurité des citoyens.

M. le président. La parole est à M. Guy Geoffroy.

M. Guy Geoffroy. Je vous remercie pour cette réponse, madame la ministre, et j'espère que le début d'engagement qu'elle contient se concrétisera prochainement sur le terrain. Je fais confiance au Gouvernement pour y parvenir et suis persuadé que ma confiance ne sera pas déçue.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Geoffroy](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1397

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mars 2011, page 2573

**Réponse publiée le :** 30 mars 2011, page 2098

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 mars 2011